

Formulaire n° DP (révisé le 9 juillet 2012)
Garantie subséquente

LE PRÉSENT AVENANT MODIFIE L'ASSURANCE OFFERTE EN VERTU DE L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ À L'INTENTION DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS.

En contrepartie d'une prime additionnelle de **<insérer le montant>** \$, il est convenu que la Partie 1 – Garantie subséquente, est en vigueur pour une durée de **<insérer le nombre d'années>** an(s) à compter du **<date de prise d'effet>** jusqu'au **<date d'expiration>** conformément aux modalités de la police.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.

EXEMPLE